

AVIS

né avise l'honorable public
de ce jour il dessert
Argente du TIR
à BULLE.
rompt et soigné.
tion de première qualité.
de
Martin MORAND.

Boulangerie-épicerie.

né avise l'honorable public
s'établir comme boulanger
n de M. Léon BORCARD,
e, à Bulle, avec magasin

a confiance du public qu'il
er par la bonne qualité de
ises.
Edouard DUBOIS.

TROUVE

erie Messerli, en face de
e:
es 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e qualité,
urteaux de sésame
ent concassé et son.

Charles MESSERLI.

Moulin de Bulle:

ines comprimés. Mais
os et fin; tourteaux
me, du Levant, 1^{re} qua-
s de blés du pays et sons.
es diverses à façon. —
rix réduits. [35]

de lin Burgdorf

on de lin, chanvre et d'é-
ge soigné, prompt livrai-
rés. — Tissage du fil sur
ale.

M. Eugène Wæber, à
(M 2150 Y) [1656]

ts hypothécaires

et au 5 %, suivant garan-
sser au
otaire Favre, Bulle.

de douleurs!

E LINIMENT

du
ctricien **Morana**, re-
efficace contre toutes les
atismes, rhumatismes ar-
nts de côté, torticolis,
x de reins, sciaticques, etc.
rospectus franco sur de-
flacon, 75 cent., 1 fr. 25
pédition contre mandat
te.

M. **Morana**, 44, rue
nève, et chez les prin-
ces. (H 709 X) [62]

evasses

ilures, engelures ou-
es, feux du visage,
es sont rapidement cicat-
véritable **Gaïé siccative**
marque des deux pal-
on 1 fr. — par poste
macie du Haut à Morat
macies. (O Fr. 473) [1697]

remède très efficace re-
ver promptement, d'une
non douloureuse et sans

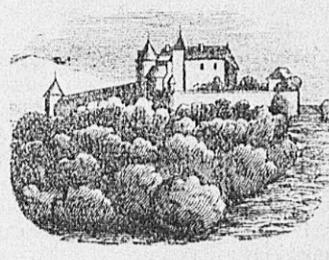
aux pieds

millons, verrues
nombreuses attestations
Acetine
Wankmiller à Weilheim.
50. — Dépôts: phar-
LE, Rieter et Sudan;
te. (H 82202) [1754]

primerie Lenz & Filsler.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 19 Février 1886.

Une loi fédérale

sur la poursuite pour dettes et la faillite.

M. l'avocat Grivet, à Fribourg, vient de faire pu-
blier dans la *Revue judiciaire*, paraissant à Lausanne,
un compte rendu très bien fait du projet que le Dé-
partement fédéral de justice et police a élaboré sur
cette matière.

M. l'avocat Grivet écrit pour les juristes, pour les
gens du métier. A notre tour, nous voulons dire aussi
notre avis sur ce projet de loi.

Nous constatons d'abord que l'unification des lois
sur la poursuite et la faillite répond à un besoin im-
périeusement senti. Il était absurde, en effet, qu'un
peuple aussi petit que la Suisse eût vingt-cinq façons
différentes d'obliger un débiteur récalcitrant à payer:
— qu'ici le créancier eût à supporter lui-même les
frais de sa poursuite au risque de voir ces frais ab-
sorber le chiffre de la réclamation; — que là le dé-
biteur pût amuser son créancier pendant six mois à
une année par des délais légaux de faveur; — que
dans un canton l'on pût saisir sans réserve le salaire
des ouvriers ou gens de travail, et que dans le canton
voisin cela fût défendu; — qu'à Lucerne, par exem-
ple, il fût loisible de faire main basse sur les biens
même de la femme jusqu'à une concurrence déter-
minée et que cela n'eût pas lieu à Fribourg; — qu'un
tel canton attribuât, comme c'est le cas pour Fribourg,
un privilège de paiement à la saisie dans la discus-
sion des biens du débiteur, et que partout ailleurs ce
privilège eût disparu; — que telles législations ren-
dissent la faillite obligatoire et telles autres la déclai-
rassent facultative; — que dans les unes la faillite
entraînât la décapitation civique, la perte des droits
découlant de la puissance maritale ou paternelle,
tandis que dans les autres la discussion n'est envisa-

gée que comme une simple expropriation générale
des biens du débiteur sans autres conséquences; —
que partout les privilèges et les rangs de collocations
dans les liquidations juridiques fussent différents,
souvent opposés; — que tantôt ce fût la plus an-
cienne dette qui fût payée par préférence, tantôt la
plus récente, etc., etc. Nous n'en finirions pas si nous
voulions seulement faire une énumération sommaire
des principales divergences, des principales contra-
dictions de nos vingt-cinq législations suisses sur la
matière.

C'est pourquoi nous avons dit que l'unification sur
cet objet s'imposait.

Toute loi sur la poursuite juridique pour dettes et
sur la faillite doit réunir deux conditions indispen-
sables:

1^o *Organiser, par une procédure simple, sûre,
rapide et économique, l'action en exécution du créan-
cier contre le débiteur.*

2^o *Concilier avec rigueur du droit du premier les
intérêts du second et les exigences de l'humanité.*

Ainsi il faut que le créancier, reconnu comme tel,
puisse faire saisir et vendre les biens de son débiteur
sûrement, rapidement et à peu de frais; mais, d'un
autre côté, il est nécessaire que la saisie soit res-
treinte à ce qui est nécessaire au paiement de la
dette, qu'on ne puisse pas gager une valeur de
1000 fr. pour une dette de 100 fr. par exemple, que
le débiteur ne puisse pas être exproprié d'un jour à
l'autre, c'est-à-dire sans délais d'avertissement, et
que la vente des biens inventoriés ait lieu aux en-
chères publiques ou avec toutes les garanties désira-
bles, pour que leur prix réel ou vénal soit obtenu.
L'humanité commande aussi que certains objets ne
soient pas enlevés au débiteur et qu'on ne puisse
lui saisir le prix de son travail quotidien, jusqu'à
concurrence au moins de ce qui est indispensable à
son entretien et à celui de sa famille.

Or, le projet de loi fédérale qui vient de sortir de
l'officine du Département de justice et police répond
assez bien, dans son ensemble, aux exigences d'une
bonne loi sur la poursuite et la faillite. Mais son
principal, son grand mérite, c'est de faire table rase
de cette mosaïque de lois cantonales dont la bigar-
rure fait un tort si considérable au crédit.

Nous examinerons plus tard les principales dis-
positions du projet et les comparerons à notre loi,
pour en faire ressortir les avantages ou les incon-
véniens.

(A suivre.)

L. M.

Bulletin politique.

SUISSE

Il n'est question dans toute la presse suisse que
de la brochure que vient de faire paraître M. le co-
lonel fédéral Feiss, chef de l'arme de l'infanterie.

Tout le monde connaît les hautes capacités et la
compétence particulière de l'auteur de cette brochure.

Or, bien que notre armée de milices ait déjà fait
énormément de progrès depuis la nouvelle organisa-
tion militaire, soit depuis 1875, l'honorable colonel
formule encore comme desiderata les modifications
suivantes à apporter à notre loi militaire fédérale:

- 1^o Centralisation complète de l'organisation mili-
taire;
- 2^o Prolongation des écoles de recrue; manœuvres
de campagne chaque année, pour deux divisions;
- 3^o Renforcement des effectifs par un recrutement
plus large, plus étendu;
- 4^o Armement de l'infanterie avec un fusil à répé-
tition de plus petit calibre;
- 5^o Transformation accélérée de notre artillerie de
campagne et constitution d'une artillerie de position;
- 6^o Travaux de fortifications.

M. Feiss réfute par des chiffres l'objection souvent
faite qu'il vaudrait mieux pour la Suisse une armée
permanente de trente à cinquante mil' hommes que
les deux ou trois cent mille miliciens que nous comp-
tons.

Avec ce que nous dépensons actuellement, dit M.
Feiss, nous pourrions à peine avoir douze à treize
mille hommes en permanence.

Le cœur du meurtrier battit en ce moment à lui rompre la
poitrine.

— C'est un maçon, et il se nomme Pierre Picard, reprit
le brigadier.

— Et qui a-t-il assassiné?

— Sa femme.

— Le gueux! qu'est-ce qu'elle lui avait donc fait?

— Elle pleurait sans se plaindre quand il la battait; seu-
lement elle allait quelquefois au cabaret lui demander de
quoi donner à manger à ses pauvres petits enfants qu'elle
ne pouvait pas voir mourir de faim. Voilà tout son crime, la
pauvre créature! C'est pour ça qu'il l'a tuée dans la nuit de
jeudi à coups de couteau; elle avait vingt-cinq ans. Il aurait
dû baisser la trace de ses pas, le misérable. Elle passait sa
vie à travailler, à le soigner, lui et ses enfants, et elle n'a
jamais eu d'autre récompense que les coups et la misère.

— Satanée canaille! s'écria un jeune homme en donnant
un violent coup de poing sur la table, en voilà un que je me
ferai une vraie partie de plaisir d'aller lui voir couper le
cou.

— C'est pourquoi il faut que vous connaissiez tous son si-
gnalement pour pouvoir l'arrêter au besoin, dit le brigadier,
car nous savons qu'il rôde dans les environs.

Il se fit un profond silence.

Le meurtrier, lui aussi, écoutait, dominant par un effort
surhumain la fièvre qui enflammait son sang et troublait son
cerveau.

— Voilà le signalement de Pierre Picard, dit le brigadier
en dépliant un papier: Taille moyenne, cou court, épaules
larges, pommettes saillantes, nez gros, yeux noirs, barbe
rousse, lèvres minces, un signe brun au front.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 3

APRÈS LE CRIME

— Je n'ai demandé que du pain et du vin, répliqua brus-
quement le meurtrier en cachant son visage dans ses
mains.

— Bah! le fromage me regarde et le pain aussi, car, sans
vous offenser, vous n'avez pas l'air riche, mon pauvre homme,
et il me semble que vous avez grand besoin de reprendre
des forces; ainsi, buvez et mangez sans vous inquiéter du
reste.

— Merci, merci.

En ce moment on entendit sonner à grande volée.

— Qu'est-ce que c'est que ça? demanda le meurtrier.
Pourquoi sonne-t-on ainsi?

— Pardi! c'est la fin de la messe.

— La messe! quel jour est-ce donc aujourd'hui?

— Dimanche. Ah ça! vous n'êtes donc pas chrétien? Oh!
vous allez avoir des compagnons tout à l'heure, allez.

Le meurtrier se sentit défaillir. Il fut tenté de se lancer
dehors, mais une minute de réflexion le convainquit que ce
serait courir au-devant de sa perte et que la prudence même
voulait qu'il restât.

A peine avait-il pris ce parti, que les buveurs affluaient
au cabaret, qui se trouva bientôt plein. Le meurtrier se mit
à boire et à manger, en ayant soin de se tourner du côté de
la fenêtre, de manière à dissimuler ses traits autant que pos-
sible.

Un quart d'heure s'écoula, un siècle de tortures et d'an-
xiétés pour le fugitif que la parole la plus insignifiante
faisait pâlir et frissonner. Enfin il allait se lever et sortir,
quand un buveur s'écria:

— Tiens, voilà le père Fauchoux, notre brigadier de gen-
darmerie.

Le meurtrier bondit sur lui-même et porta brusquement
la main à son front; le sang lui avait jailli au cœur; puis du
cœur à la tête, comme s'il eût été frappé d'apoplexie.

Il se remit peu à peu, mais sans pouvoir recouvrer ses
forces; il lui restait de cet ébranlement une faiblesse et
un tremblement nerveux qui le rendaient incapable du moindre
effort.

En voyant entrer le brigadier, il posa sa tête sur la table
et feignit de dormir.

L'accueil qui fut fait au gendarme attestait l'estime dont
il jouissait dans le pays; ce fut à qui lui offrirait une place
à sa table.

Merci, mes braves, répondit le père Fauchoux, un verre
de vin sur le ponce, volontiers, c'est pas de refus; mais
quant à m'asseoir et flâner ici, pas moyen, le service s'y op-
pose.

— Le service, allons donc! c'est aujourd'hui dimanche. Les
voleurs doivent se reposer comme les autres.

— Les voleurs, possible; mais les assassins, c'est différent.

— Un assassin! Qu'est-ce que vous dites là, père Fauchoux!

— Vous ne connaissez donc pas l'affaire du Saint-Didier?

— Mais non, contez-nous donc ça.

— D'autant plus volontiers que je ne suis entré ici que
pour vous faire connaître à tous le signalement du gredin
que nous poursuivons.

Les assises fédérales vont, paraît-il, se rouvrir bientôt pour juger le maître d'hôtel d'Andermatt, Christen qui, avec son fils, s'est permis des voies de fait graves sur la personne du maître de poste à Göschenen.

Les Chambres ayant élevé à cent mille francs le subside de huitante mille francs précédemment alloué aux cantons pour des primes au bétail de la race bovine, le canton de Fribourg touchera la somme de 6,776 fr. pour sa part. C'est le canton qui perçoit le plus après Berne, lequel recevra plus de 20,000 fr. Ce subside fédéral est réparti à tant pour cent de la population bovine des cantons: ainsi Bâle-Ville ne touchera que 248 fr.

Le Conseil fédéral vient de décider d'accorder des bourses ou subsides aux jeunes gens dont les parents sont peu fortunés, qui voudraient entrer à l'école d'agriculture de la Rütli, dont les cours vont s'ouvrir le 1^{er} mai prochain. N'y aurait-il pas quelque Fribourgeois qui pourrait profiter de ces facilités?

ÉTRANGER.

Les préliminaires de la paix sont, dit-on, à cette heure signés entre la Serbie et la Bulgarie; mais ce ne sont que des préliminaires et l'on doute encore de la conclusion d'un traité définitif. La Serbie continue d'armer et d'appeler ses réserves sur pied. Elle compte cinquante mille hommes prêts à rentrer en campagne; la Bulgarie, de son côté, n'est pas restée les bras croisés.

On ne sait que penser également de la question grecque. Il paraît de plus en plus certain que la Grèce est enhardie par l'une ou l'autre des grandes puissances et que, de son côté, la Turquie, dont le trésor est à sec, a peur de rouvrir l'ère des guerres d'Orient, car ces guerres pourraient bien se terminer par l'expulsion du Turc de l'Europe.

Les partis se mesurent en Espagne. Carlistes, républicains, constitutionnels et libéraux comptent chacun des adhérents décidés. La moindre étincelle peut mettre le feu aux poudres. Et dire qu'à la cour on fait des neuvaines pour que la reine, veuve d'Alphonse, qui doit accoucher au mois de mars, mette au monde un rejeton mâle!

En France, les élections invalidées ont toutes tourné à l'avantage du parti républicain, dont le gain dans chaque département a été de cinq à six mille voix depuis les élections générales.

Ainsi, dans le département de l'Ardèche les républicains sont élus cette fois-ci avec 2500 voix de majorité, où précédemment ils avaient été distancés de 2000 voix par les réactionnaires.

Dans les Landes, toute leur liste passe avec 4000 voix de majorité et dans la Lozère avec 2000 voix; dans la Corse même, trois républicains sont élus avec 2000 voix de majorité. Seul, M. Gavini, de la liste monarchiste, sera peut-être élu à quelques voix de majorité; mais on croit à un ballottage.

Ces votations donnent un renfort de 18 députés au parti républicain raisonnable; et cela fera qu'à la Chambre les intransigeants et les droitiers réunis, même coalisés, ne pourront plus faire majorité contre le gros du parti républicain. Que Rochefort a bien fait de s'en aller de la Chambre, lui qui nourrissait plus de haine pour les vrais républicains du parti de l'ordre que pour les plus forcés ennemis de l'ordre constitutionnel!

A Londres, on est parvenu à étouffer les manifestations socialistes que nous avons annoncées; mais

Puis repliant son papier:
— Vous le reconnaîtrez bien si vous le rencontrez, n'est-ce pas?

— Avec un pareil signalement, impossible de s'y tromper.
— Alors, comme dit le chanson, bonsoir les amis, je vous quitte pour aller chasser mon gibier.

Le meurtrier ne respirait plus; en écoutant le brigadier s'éloigner, il calculait que quelques heures à peine le séparaient de la frontière et déjà il se voyait sauvé.

Il allait relever la tête quand les grosses bottes du gendarme, changeant de direction, résonnèrent tout à coup à ses oreilles.

Le brigadier s'était arrêté à deux pas de la table qu'il occupait et le meurtrier sentait son regard peser sur lui.

Pour nous servir d'une locution populaire, son sang ne fit qu'un tour. Une sueur froide lui jaillit de tous les pores et il lui sembla que son cœur cessait de battre.

— Ah ça! s'écria le brigadier, voilà un paroissien qui a le sommeil bien dur.

Et lui frappant sur l'épaule:
— Holà! l'ami, montrez-vous donc un peu, je ne suis pas curieux, mais je voudrais bien vous voir en face.

Pierre Picard releva brusquement la tête; l'expression en était effrayante. Ses traits livides étaient affreusement contractés, ses yeux sanglants lançaient des éclairs, et un tremblement nerveux agitait ses lèvres minces et serrées.
— C'est lui! s'écrièrent dix voix à la fois.

Le brigadier étendit la main pour le saisir au collet, mais avant qu'il ne l'eût touché, le meurtrier lui asséna dans les yeux deux coups de poing qui l'avengèrent, puis bondissant par la fenêtre, il disparut à travers le jardin.

le feu couve encore sous la cendre et tout danger n'a pas disparu.

Tout en faisant face énergiquement à l'émeute communarde, Gladstone n'en continue pas moins sa politique de conciliation vis-à-vis de l'Irlande. Quel beau couronnement à sa longue vie politique, si le chef du grand parti libéral anglais, Gladstone, pouvait voir l'Irlande réconciliée avec l'Angleterre.

Les lois ecclésiastiques sont de nouveau sur le tapis en Allemagne, où l'on est désireux de les modifier, et, en abandonnant la politique du Kulturkampf, de faire la paix avec le Saint-Siège.

Nouvelles des cantons.

Zurich. A Winterthour a eu lieu le 16 c. l'enterrement de M. Salomon Bleuler. Le cortège comptait environ 3000 personnes.

MM. Stössel, Locher, rédacteur, Scherer, avocat à St-Gall et président du Grütliverein ont prononcé des discours sur la tombe.

Uri. Lundi dernier, on a trouvé au « trou d'Uri » près du Pont-du-Diable, un homme mort de froid. Le malheureux, qui est originaire des Grisons et menuisier de son état, laisse une nombreuse famille dans la détresse.

Glaris. L'assemblée générale de la société des forestiers suisses aura lieu cette année à Glaris les 9 et 10 août prochain.

Tessin. Le Conseil fédéral vient de donner raison aux recourants, concernant les signatures du referendum pour la loi ecclésiastique.

Neuchâtel. La cérémonie d'inauguration du nouveau bâtiment académique de Neuchâtel est fixée au samedi 27 mars.

— Un jeune homme de 21 ans, apprenti boucher, au Locle, s'est suicidé pendant la nuit de vendredi à samedi, au moyen du masque (armé d'une cartouche) dont on se sert pour tuer le gros bétail. Il a fixé cet engin sur sa poitrine, la balle dirigée vers le cœur, s'est couché et a fait partir la cartouche. La mort a été instantanée.

Genève. Dimanche soir, à l'arrivée du train suisse de 5 heures, à Genève, le nommé Nicolet A., serre-frein, de Fribourg, voulut descendre avant l'arrêt complet du convoi. violemment projeté à terre, il a dû être transporté à son domicile, rue des Grottes. M. le docteur Sylvestre, aussitôt mandé par le chef de gare, a donné au blessé les soins que nécessitait son état. Ses blessures sont heureusement sans gravité.

— Un incendie a éclaté jeudi à 2 heures du matin, dans les locaux occupés par l'imprimerie Pfeffer, rue du Mont-Blanc, à Genève. L'épaisse fumée qui sortait du brasier eut bientôt envahi les appartements voisins. Cinq filles de lingerie de l'hôtel des Bergues ont été trouvées à moitié étouffées dans leur chambre donnant sur une cour voisine de l'immeuble en feu.

Les dégâts ont été évalués à 40,000 fr. environ.

Nouvelles étrangères.

Italie. — Celui qu'on appelait le Rotschild italien, le prince Alexandre Torlonia, vient de mourir à Rome à l'âge de quatre-vingt-six ans, d'une attaque d'apoplexie, croit-on.

Le prince Torlonia était cependant d'une sobriété légendaire.

On raconte que son grand-père arrivé à Rome à l'époque de la révolution, y fut fournisseur de l'armée française et qu'il y gagna énormément d'argent.

Tout riche qu'il fut, le prince Torlonia était affligé d'une lésine et d'une avarice à outrance. Ainsi, il détachait les pages blanches de la correspondance qu'il recevait pour faire servir ce papier à d'autres écritures. Il y avait une cinquantaine d'années que son linge n'avait pas été renouvelé.

Il avait commandé autrefois dans un couvent et à bon compte un trousseau considérable; depuis on n'avait fait que raccommoder les chemises, ajoutant tantôt un poignet, tantôt un col, tantôt une manche, tantôt un plastron. Enfin de compte, il ne restait plus un seul morceau des chemises primitives, mais on ne lui en aurait pas fait acheter de tout à fait neuves pour un empire.

Revenus de la surprise qui d'abord les avait paralysés, vingt jeunes gens s'élançèrent à sa poursuite. Mais il avait sur eux une demi-minute d'avance, et pour un homme vigoureux et dont l'énergie était centuplée par l'instinct de la conservation, c'était un immense avantage.

Ranimé par le repas qu'il venait de prendre, Picard avait des jarrets d'acier. Il franchit d'un bond la haie du jardin, gagna les champs, et en moins de dix minutes, il se trouvait à une demi-heure du village. (A suivre.)

Mais, à côté de cette lésine, il faut dire que la charité du prince était véritablement inépuisable. C'est ainsi qu'il fonda de nombreux asiles d'orphelins, de vieillards, d'enfants et des écoles professionnelles. Il appelait cela ses économies.

Au reste, il savait faire aussi les choses en grand. Lors de son mariage avec une princesse Colonna, il y eut d'immenses agapes et barquets servis gratis pour le peuple. Le prince Torlonia payait, dit-on, environ un million et demi d'impôts à l'Etat, ce qui suppose une fortune d'un milliard environ.

CANTON DE FRIBOURG

Tableau des pertes causées par le quartier DANS LE CANTON DE FRIBOURG pendant les années 1883, 1884 et 1885.

Localités	Gruyère		
	1883 ¹⁾	1884	1885
Albeuve	—	1	—
Bellegarde	12	7	13
Botterens	—	—	1
Broc	—	—	3
Cerniat	5	6	8
Charmey	9	23	10
Enney	2	1	1
Estavannens	5	14	4
Grandvillard	12	2	13 ²⁾
Gruyères	1	6	2
Hauteville	2	1	—
La-Tour	—	2	1
La-Roche	2	9	6
Lessoc	6	3	—
Montbovon	1	—	—
Morlon	—	—	3
Neirivue	4	5	—
Romanens	—	—	2
Vaulruz	—	—	1
Villars-sous-Mont	1	3	—
Villarvolard	—	—	2
Vuadens	—	—	1
	63	83	71

Singine			
Bœsingen	1	—	—
Dirlaret	1	—	—
Planfayon	28	21	14
Plasselb	14	15	23
Saint-Ours	1	—	—
	45	36	37

Sarine			
Essert	1	—	—
Marly-le-Grand	1	—	—
Marly-le-Petit	3	—	—
Montévraz	3	—	2
Oberried	1	—	4
Pierrafortscha	6	—	2
Treyvaux	1	—	1
Villarsel	1	—	—
	17	—	9

Veveyse ³⁾			
Châtel	—	—	1
Semsaies	—	—	1
	—	—	2

RÉCAPITULATION

Gruyère	63	83	71
Singine	45	36	37
Sarine	17	—	9
Veveyse	—	—	2
	125	119	119

¹⁾ Les trois premiers trimestres sont très incomplets.
²⁾ Trois bêtes avaient péri avant l'alpage.
³⁾ Pas d'indication pour les années 1883-84.

En 1885 on a vacciné dans le canton de Fribourg, en tout, 2812 bovidés, ou sujets de race bovine, de l'âge de 5 mois à 2 ans et demi au plus. Parmi ces animaux, 4 doivent, d'après les rapports des inspecteurs du bétail, avoir été atteints du quartier, soit 1 pour 700, ou 0,14 pour 100. Par contre, on a compté parmi 4000 bêtes non vaccinées et ayant séjourné dans des pâturages dangereux, 100 cas de quartier, c'est à dire 2,5 pour 100, d'où il résulte que la perte chez les non vaccinés a été 18 fois plus grande que chez les sujets inoculés préventivement. L'inoculation préventive des jeunes bovidés a donc donné un beau résultat.

Les 119 animaux non vaccinés, qui ont succombés au quartier représentaient une valeur de 23,800 francs. Les animaux que quartier a fait périr dans la Gruyère avaient une valeur de 14,280 fr.; les animaux succombés dans la Singine, une valeur de 7000 fr.; ceux périssant dans la Sarine, une valeur de 1370 fr.; et les deux bêtes succombées dans la Veveyse, une valeur de 650 fr.

Voici les

les autres c
Grisons.

bêtes, dont
suite de la v

taqués du
donc été de

que le chiff
montait à 1

Soleure.
cinées dans

nes, tandis
cas de quar

Saint-Ga
ont été atta

veau maladi
la première

tagne. Il n'
succès. Par

avaient séj
succombé d

Uri. — S
on a des no

1,94 pour
permis de c

la part des
vidés non v

d'Ursern, 28
Obwalden

Zschokke, à
(un veau m

attaqués du
comptant m

de 0,6 pour
cinés, qui s

ont été péri
Vaud. —

bêtes, dont
tier ensuite

voqué le qu
quartier sp

tion. Ce ca
comme un i

suffisammen
sont tous r

vaccinés le q
Les résult

on a vaccin
encore conn

Le résult
ont donné c

triche) parl
servatif de l

En présen
à désirer qu

de la belle
afin de mett

maladie des

Réd. — N
Conseil d'E

pour l'achat
1886 à l'inc

propriétaire
que l'honor

vacciner leu

Tit.
J'ai la dou

nouvelle. C'

de se fermer
d'une femme

M^{me} Sérapi
dernier cette

GRUYÈRE

Soirée artistique donnée par la Chorale de Bulle.

Notre société de chant donnera dimanche 21 courant un concert dont le programme est des plus attrayants. Souvent on a reproché à la Chorale de ne donner que des chants artistiques, de ne pas varier suffisamment ses productions, de vouloir, en un mot, se borner à chanter pendant une soirée entière.

Afin de faire droit à ces observations, elle s'est efforcée d'apporter de la variété dans son programme. Il y aura trois chœurs d'hommes seulement; tous sont d'un bel effet. La note amusante dominera dans presque toutes les autres productions. Solos, duos, quatuors et surtout une petite opérette-bouffe sont bien préparés pour donner au public une récréation qui laissera le meilleur souvenir. (Communiqué.)

La soirée de prestidigitation de dimanche passé a dépassé tout ce qu'attendaient et le public de l'habileté plus que renommée de M. Velle, et celui-ci de la participation du public bullois: la grande salle de l'hôtel des Alpes, circonstance rare, était plus que comble.

Outre la femme coupée en deux, le « clou de la soirée » le succès a été pour les expériences de magnétisation.

M. Velle, qui reviendra peut-être un jour à Bulle, nous prie d'être son organe et d'adresser à la ville ses plus chaleureux remerciements pour l'excellent accueil qu'il y a rencontré.

Nous apprenons à l'instant que la section fédérale de gymnastique de Fribourg avec le concours de quelques gymnastes de Bulle, s'organise pour donner dimanche 28 février, à 8 heures du soir, à la grande salle des Alpes, à Bulle, une grande représentation de gymnastique, comprenant exercices préliminaires avec cannes, exercices aux barres parallèles et au reck, pyramides, tableau vivant, scène comique, et un charmant ballet (la matelotte anglaise).

L'active section fédérale de Fribourg a déjà remporté de beaux succès avec des représentations de ce genre.

Espérons que le public de Bulle et des environs verra nombreux encourager nos jeunes gymnastes.

Le vilain escroc et faussaire qui s'appelle Beriswyl et qui, sous le faux nom de François Margueron, était parvenu à se faire passer la vente d'un des plus beaux domaines des environs de Bulle, est sous les verroux au château.

A la suite d'un interrogatoire serré que leur a fait subir M. le Préfet, Beriswyl et les deux femmes de sa suite ont dû remettre l'argent de la vente du bétail qu'ils avaient acheté à crédit pour le revendre à la foire jeudi passé. 200 fr. ont été découverts dans la chevelure de la bergère qui se disait être la femme de notre héros, et 400 fr. cousus dans les jupes de la vieille ou de la soi-disant belle-mère.

Espérons que ce trio d'escrocs ira pour quelques années réfléchir à la maison de réclusion sur les dangers du métier.

APICULTURE

Le rucher et son emplacement. (Suite.)

Quant à l'emplacement du rucher, il est bon de suivre les règles suivantes:

1° Un rucher ne doit pas être placé dans un lieu trop élevé à moins qu'il ne soit abrité du côté du nord, du nord-est et de l'ouest. Pendant l'été les abeilles ne souffrent pas beaucoup dans un emplacement élevé; mais c'est en automne, en hiver et surtout au printemps qu'elles auront à souffrir des vents, en sorte que les ruches deviendront rarement populeuses.

2° Il faut choisir une place où il n'y ait pas de forts courants d'air, surtout pendant l'hiver et le printemps. Rien n'est plus dangereux pour les abeilles qu'un courant d'air devant le rucher. Elles arrivent souvent heureusement avec leur charge jusque vers leur habitation, mais avant qu'elles puissent y entrer, le vent les jette à terre, elles s'engourdissent et sont perdues.

Le rucher doit être placé de préférence dans un lieu bas, garanti de loin de l'influence pernicieuse du vent, soit par de grands arbres, soit par des maisons ou des murs d'une certaine hauteur. Les petites vallées, entrecoupées de filets d'eau, conviennent le mieux aux abeilles, car les butineuses s'arrêtent de préférence dans les endroits où l'air est tranquille, près des buissons, le long des haies, dans les enfouissements, en un mot partout où elles sont préservées des intempéries atmosphériques. Elles redoutent infiniment plus le vent que la pluie, c'est pourquoi

l'apiculteur intelligent doit avoir soin de placer ses abeilles dans un lieu abrité.

3° Il ne faut pas placer le rucher près de grands cours d'eau, sans quoi des milliers d'abeilles s'y noient. De plus maints oiseaux, surtout les hirondelles, en prennent des masses considérables qu'ils portent à leurs petits. Près de l'eau il y a beaucoup de crapauds, de grenouilles, de lézards qui s'approchent du rocher et avalent mainte abeille roulée à terre.

4° Le rucher doit être placé de manière que des bâtiments ou des murs n'empêchent pas aux abeilles de voltiger, mais il est bon qu'il y ait des arbres qui donnent une ombre rafraîchissante, afin que pendant les grandes chaleurs les abeilles ne se voient pas forcées de rester inactives en se groupant devant la ruche. Un verger, garni d'arbres fruitiers, s'il remplit les conditions voulues, est le meilleur emplacement pour un rucher.

5° Le rucher, si c'est possible, ne doit pas être placé trop loin du domicile de son propriétaire. C'est très commode de pouvoir l'observer depuis la fenêtre de sa chambre. Ainsi, dans le temps de l'essaimage, on peut avoir facilement un œil vigilant sur ses abeilles, afin de ne point laisser échapper d'essaims; s'il y a un commencement de pillage, on peut y porter remède immédiatement et on peut facilement s'apercevoir de tout ce qui porte préjudice aux abeilles. C'est toujours agréable pour l'apiculteur quand il peut à chaque instant jeter un coup d'œil sur son rucher.

6° Le rucher ne doit pas être placé trop près des routes publiques; il faut qu'il en soit éloigné de 10 mètres au moins, sans quoi il peut arriver de grands malheurs à gens et bêtes.

7° Il est certain que les abeilles peuvent voltiger du côté des quatre points cardinaux; cependant il est reconnu que la position la plus favorable est que le rucher soit tourné au soleil de dix heures. Au printemps, l'air du matin est très frais et, les ruches étant abritées, il arrive, s'ils sont tournés au levant, que, lorsque le soleil darde ses bienfaisants rayons sur les ruches, les abeilles, dégourdies par son agréable chaleur, sortent pour aller butiner, mais le froid les surprend immédiatement, elles tombent par centaines, même par milliers, et meurent misérablement, tandis que, si le rucher est tourné au soleil de dix heures, les abeilles n'auront pas à souffrir, car l'astre du jour aura réchauffé l'air avant leur sortie.

Un rucher, faisant face au midi, surtout s'il est placé contre un mur devant un bâtiment, est exposé à une trop grande chaleur, le miel est sujet à couler, les rayons à se disloquer, ce qui accroît les chances de pillage et empêche les ouvrières d'aller butiner. Cependant, on voit presque toujours les ruches exposées en plein midi, dans les endroits les plus chauds. C'est pourtant, je le répète, le moyen d'empêcher les abeilles de travailler pendant les grandes chaleurs, car, au lieu d'aller butiner, les pauvres ouvrières sont sans cesse occupées à réparer les dégâts qu'une trop haute température occasionne, ou bien à battre simultanément des ailes pour établir un courant d'air. La chaleur est sans doute nécessaire à ces industrieux insectes, mais une ruche n'en exige pas plus de 28 à 30 degrés R. Eh bien, lorsque le rucher est tourné au midi, la température intérieure des ruches, toujours supérieure à celle du dehors, s'élève souvent, en été, à plus de 40 degrés. Il est vrai que les ruches ainsi exposées essaient beaucoup, mais très souvent les essaims s'enfuient par monts et par vaux vers l'asile, plus tempéré, que les abeilles fourrières se sont cherché d'avance, dans un lieu où elles sont sûres de trouver une température plus douce.

L'apiculteur doit, autant que c'est possible, ne pas s'écarter des règles de la nature. Or, il est avéré que, dans l'état sauvage, les abeilles ne se placent jamais, ou du moins très rarement, au midi. Ne les contrarions pas à l'état domestique. Toutefois, si l'on est forcé de les placer au midi, qu'on se donne au moins la peine de leur faire de l'ombre, en plantant quelques arbres aux deux bouts du rucher ou de toute autre manière. J. DE SEBENTHAL.

Mercuriale du marché de Bulle le 18 février 1886.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Froment (halle) . . . les 100 kilos	20	—	à	22
Avoine » 100 »	18	50	à	20
Pommes de terre . . . » 20 litres	—	85	à	—
Pores gras (marché) . le 1/2 kilo	—	45	à	—
Beurre le 1/2 kilo	1	10	à	1
Oeufs la douzaine	1	—	à	1
Viande de bœuf . . . le 1/2 kilo	—	60	à	—
Viande de mouton . . » »	—	70	à	—
Viande de veau . . . » »	—	42	à	—
Pain blanc » »	—	36	à	—
Fromage gras » »	—	50	à	—
Fromage maigre . . . » »	—	28	à	—
Fromage blanc (sérac) » »	—	14	à	—
Vacherin » »	—	55	à	—

Voici les résultats des vaccinations opérées dans les autres cantons.

Grisons. — Dans ce canton, on avait vacciné 8373 bêtes, dont 7, soit 0,083 pour 100 auraient péri ensuite de la vaccination. 35 sujets vaccinés ont été atteints du quartier pendant l'estivage. La perte a donc été de 0,5 pour 100 parmi les vaccinés, tandis que le chiffre de pertes parmi les 8434 non vaccinés montait à 136, soit 1,61 pour 100.

Soleure. — Toutes les 60 bêtes que j'avais vaccinées dans ce canton (à Granges), sont restées indemnes, tandis que dans les mêmes pâturages il y a eu 3 cas de quartier parmi les non vaccinés.

Saint-Gall. — Parmi les 755 animaux vaccinés, 2 ont été atteints du quartier, soit 0,23 pour 100. Un veau malade de 4 mois a péri du quartier ensuite de la première vaccination. Une génisse a péri à la montagne. Il n'y aurait donc eu, au fond, qu'un seul insuccès. Parmi les 2150 bovidés non vaccinés qui avaient séjourné dans les mêmes montagnes, 31 ont succombé du quartier, donc 1,44 pour 100.

Uri. — Sur un chiffre de 447 bêtes vaccinées, dont on a des nouvelles, 6 auraient péri du quartier, soit 1,94 pour 100. Mais, pour diverses raisons, il est permis de douter de l'exactitude des déclarations de la part des gardiens des troupeaux. Parmi 1177 bovidés non vaccinés, on avait compté, dans le district d'Ursern, 28 cas de quartier, c'est-à-dire 2,38 pour 100.

Obwalden. — Dans ce canton, M. le professeur Zschokke, à Zurich, avait vacciné 335 bêtes, dont 2 (un veau malingre et une génisse) ont été plus tard atteints du quartier. Ici, les insuccès sont donc, en comptant même le veau déjà malade avant l'opération, de 0,6 pour 100. Parmi les 1403 animaux non vaccinés, qui séjournaient dans les mêmes pâturages, 26 ont été péri du quartier, c'est-à-dire 1,85 pour 100.

Vaud. — On avait vacciné, dans ce canton, 3005 bêtes, dont 6, soit 0,20 pour 100, ont péri du quartier ensuite de l'inoculation qui chez elles avait provoqué le quartier. Une autre génisse a succombé du quartier spontané 6 jours après la première inoculation. Ce cas de quartier ne peut pas être regardé comme un insuccès, attendu que la bête n'a pas été suffisamment vaccinée. Les 2998 vaccinés survivants sont tous restés indemnes, tandis que parmi les non vaccinés le quartier aurait fait beaucoup de victimes.

Les résultats obtenus dans le canton de Berne, où on a vacciné près de 20,000 bêtes, ne me sont pas encore connus.

Le résultat que les vaccinations — passé 700 — ont donné dans la principauté de Lichtenstein (Autriche) parle pareillement en faveur de l'effet préservatif de la vaccination.

En présence de si beaux résultats, il est fortement à désirer que nos éleveurs de bétail sachent profiter de la belle découverte de l'inoculation préventive, afin de mettre les jeunes bovidés à l'abri du quartier, maladie des plus meurtrières.

M. STREBEL, vét. à Fribourg.

Réd. — Nous apprenons de source certaine que le Conseil d'Etat vient de voter un subside de 500 fr. pour l'achat du vaccin qui devra être employé l'année 1886 à l'inoculation du bétail. Nos agriculteurs et propriétaires de bestiaux n'auront donc absolument que l'honoraire du vétérinaire à payer en faisant vacciner leurs bêtes, ce printemps.

Châtel-St-Denis, le 15 février 1886.

Tit.

J'ai la douleur de vous annoncer une bien triste nouvelle. C'est un deuil général: une tombe vient de se fermer sur le cercueil d'une femme de bien, d'une femme forte selon Dieu et selon l'Evangile.

M^{me} Séraphine Genoud née Morand a quitté lundi dernier cette vallée d'amertume et de larmes pour s'aller reposer en sein du Seigneur.

Comme épouse, comme mère, comme chrétienne, M^{me} Genoud ne nous a laissé que des exemples de vertu à suivre.

Puissent toutes les femmes chrétiennes s'inspirer de ce modèle et lui ressembler! M. X.

Nous ne voulons pas laisser se fermer la tombe de M. le notaire Louis Bourqui qui est décédé à Fribourg, mardi dernier, sans témoigner à la mémoire de ce citoyen, que des revers de fortune avaient accablé, nos plus vives sympathies.

Car riche, ou d'une position de fortune indépendante, Louis Bourqui eût été un ardent et militant apôtre de la cause libérale dans le canton de Fribourg.

Tenons-lui compte quand même de ce qu'il aurait voulu, mais n'a pas pu faire selon ses convictions! C'est par le cœur que l'on doit juger l'homme.

sine, il faut dire que la véritablement inépuisable. nombreux asiles d'orphelins et des écoles professionnelles.

aussi les choses en grand. une princesse Colonna, il et barquets servis gratis Torlonia payait, dit-on, d'impôts à l'Etat, ce qui milliard environ.

FRIBOURG

usées par le quartier N DE FRIBOURG 1883, 1884 et 1885.

ère	1883 ¹⁾	1884	1885
	—	1	—
	12	7	13
	—	—	1
	—	—	3
	5	6	8
	9	23	10
	2	1	1
	5	14	4
	12	2	13 ²⁾
	1	6	2
	2	1	—
	—	2	1
	2	9	6
	6	3	—
	1	—	—
	—	—	3
	4	5	—
	—	—	2
	—	—	1
	1	3	—
	—	—	2
	—	—	1
	63	83	71
	1	—	—
	1	—	—
	28	21	14
	14	15	23
	1	—	—
	45	36	37
	1	—	—
	1	—	—
	3	—	—
	3	—	2
	1	—	4
	6	—	2
	1	—	1
	1	—	—
	17	—	9
	—	—	1
	—	—	1
	—	—	2

LATION	63	83	71
	45	36	37
	17	—	9
	—	—	2
	125	119	119

es sont très incomplets, tant l'alpage. inées 1883-84.

le canton de Fribourg, jets de race bovine, de demi au plus. Parmi ces les rapporte des inspec- atqués du quartier, soit 1 Par contre, on a compté inées et ayant séjourné ux. 100 cae de quartier, où il résulte que la perte 18 fois plus grande que entivement. L'inoculation s a donc donné un beau

cinés, qui ont succombés e valeur de 23,800 frans. fait périr dans la Gruy- 14,280 fr.; les animaux e valeur de 7000 fr.; e valeur de 1370 fr.; et dans la Veveyse, une va-

Mise de bétail.

Judi 25 février, dès 11 heures du matin, le soussigné vendra en mises publiques devant l'hôtel de l'Ecu à Bulle 16 pièces de gros bétail, sous de favorables conditions. [80]
Cyrille CAILLE, à Estavanens.

Atelier de reliure

à BULLE
à côté de la brasserie Reeb.
Reliures en tous genres; service prompt et prix modérés.
Se recommande
82] C. Oesch, relieur.

M^{me} veuve Joséphine GREMAUD
se recommande pour son dépôt de filature de fil et la vente de coton à tricoter et à tisser. [81]

Ligne postale française

Havre, New-York, Canada, Amérique centrale, Marseille, Algérie, Montevideo (République Argentine), Buenos-Aires, Rio-Janciro.
S'adresser à l'agence générale
A. Zwiichenbart,
22, rue du Mont-Blanc, 22, Genève, et ses représentants:
NICOLET-PERRET, rue St-Pierre, 11, Lausanne.
Eugène WÆBER, Hôtel des Alpes, Bulle. [78]
A. THÉVENAZ, école 3, Neuchâtel.

MISES PUBLIQUES

L'agent d'affaires soussigné à Bulle, au nom du conseil de régie de la commune d'Enney, exposera en vente par voie de mises publiques à l'auberge communale à ENNEY, lundi 22 février prochain, dès 2 heures après-midi, aux conditions qui seront lues avant la mise, l'immeuble désigné au cadastre de la commune d'Enney sous l'art. 617, consistant en une maison avec grange et écurie.
Bulle, le 18 janvier 1886.
Louis FASEL,
agent d'affaires. [41]

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public qu'à partir de ce jour il dessert
l'auberge du TIR
à BULLE.
Service prompt et soigné.
Consommation de première qualité.
Se recommande
54] Martin MORAND.

Au moulin de Bulle:

Blés et avoines comprimés. Mais concassés, gros et fin; tourteaux sésame blanc, du Levant, 1^{re} qualité. Farines de blés du pays et sons.
— Moutures diverses à façon. —
Prix réduits. [35]

A LOUER

Un petit appartement pour le 1^{er} mars. — S'adresser à M. MULLER, boulanger, à Bulle. [75]

A LOUER

au bas de la Grand'Rue à Bulle, un petit appartement et une forge avec l'outillage le plus complet, tel que: machine à percer, machine à courber les cercles, bicornes, filières, etc. L'atelier y attendant est déjà occupé par un charbonnais parfaitement son état.
On cédera une certaine quantité de houille et de fer brut et ouvré.
S'adresser à M. MAGNIN, avocat, à BULLE. [44]

Grande salle de l'Hôtel des Alpes, à Bulle.

Dimanche 21 février, à 8 h. du soir,

THEATRE-CONCERT

DONNÉ PAR LA

CHORALE DE BULLE

Programme nouveau et très varié.
Comédie-Vaudeville, chœurs, chansonnettes, duos, solos, etc. [83]

Prix des places: Réservées 1 fr. 50, premières 1 fr., secondes 60 ct.
Des cartes de réservées et de premières sont en vente à l'Hôtel des Alpes et à l'Hôtel de Ville.

Le véritable COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

si apprécié depuis 12 ans, contre anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, la faiblesse générale ou locale, le froid aux pieds et aux mains, la débilité précoce, etc., est en vente dans les pharmacies PITTET à Fribourg; BOËCHAT & BOURGNECHT à Fribourg; PORCELET à Estavayer; WETZSTEIN à Châtel-St-Denis; SUDAN à Bulle; GOLLIEZ à Morat; — le litre pour une cure 5 fr., le 1/2 litre 2 fr. 50.
Eviter avec soin les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers et le nom de Fréd. Golliez.

Dans les mêmes pharmacies on peut se procurer:
Le sirop dépuratif Golliez au brou de noix ferrugineux.
L'alcool Golliez à la menthe et camomille.
L'externum américain au capsicum. (H 816 x) [71]

MISE DE BÉTAIL

Lundi 1^{er} mars prochain, dès 9 heures du matin, devant l'auberge de la Croix-Blanche à Epagny, Simeon CASTELLA, de Gruyères, exposera en vente en mise publique: 20 vaches portantes ou vèlées, 14 génisses de 2 ans et 16 génisses de 10 mois, sous de favorables conditions de paiement.
Bulle, le 19 février 1886. [84]

TUILES D'ALTKIRCH

chez Jean Christinaz, cadet, à Fribourg.
Dépôt à Bulle. S'adresser à Jules VAUCHER, à la gare. [77]

SOUPE MAGGI

Un point capital pour la préparation des
est de les saler suffisamment et de les faire bouillir, jusqu'à ce qu'elles deviennent un peu crémeuses, ce qui dure environ 15 minutes de forte ébullition. — La bonne ménagère saura facilement et avec avantage en varier le goût, en y ajoutant soit des restes de repas, ne pouvant être mieux utilisés, soit des carrelots de pain grillé, etc. etc. [21]

Imprimerie Lenz & Filser
BULLE, 295, Grand'Rue, 295. BULLE

Cette imprimerie se charge de toute espèce d'ouvrages de typographie, tels que Journaux et labours; Affiches, programmes, prospectus, cartes diverses, d'adresse, de visite, de convocation, etc. Etiquettes; Impressions pour les administrations, le commerce et les sociétés; Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, etc., Circulaires;
Registres à souches, actions, tableaux et formulaires;
Catalogues, statuts et règlements de sociétés, registres réglés pour fromagerie;
Formules pour inscription des voyageurs dans les hôtels, etc., etc.;
Enveloppes avec raison sociale imprimée.

IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

Exécution prompte et soignée. — Prix très modérés.

Grand assortiment d'étiquettes gommées pour le vin, le cent à 60, 70 et 80 cent.

LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une grande publicité.

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger

cors aux pieds
cals, durillons, verrues

est selon de nombreuses attestations
l'Acétine
du pharmacien Wankmiller à Weilheim.
Prix: la boîte 1.50. — Dépôts: pharmacies: à BULLE, Rieter et Sudan; ROMONT, Comte. (H 82202) [1754]

A VENDRE

Une grange toute neuve, couverte en tuiles, située au dessus de Gamfens, près de la scie. — S'adresser à Auguste FRAGNIÈRE, au Creux, SORENS. [79]

On demande

une apprentie-modiste et une ouvrière ou apprentie pour coudre les chapeaux de paille, à la
Chapellerie genevoise, à Bulle.

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste
A FRIBOURG
sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième jeudi de chaque mois. [1695]

Glasson & C^o, à Bulle

Fers et Quincaillerie.
Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau. Hache-paille, dernier système. Baanderle économique. Pompes à purin.
Scies à eau et scies circulaires garanties. Peaux de caillots vieilles. Toiles à fromages. Thermomètres. Pâtes à polir tous les métaux. Jouis, pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de KREBS à Vevey pour retailage de limes. Représentants de la maison FINSLER à Zurich pour cire et paille de fer pour parquets. Houille de forge, première qualité. [25]

A VENDRE

Dans une des principales rues de la ville de Bulle, une maison comprenant deux appartements, avec magasin et atelier. — Conditions de paiement avantageuses.
S'adresser au notaire FAVRE. [85]

SCHOCOLAT
Suchard
SUPERIORITÉ INCONTESTÉE
PRIX MODÉRÉS - SE TROUVE PARTOUT

On trouve

à la boulangerie Messerli, en face de l'église à Bulle:
Des farines 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e qualité, ainsi que tourteaux de sésame moulu, froment concassé et son. Prix réduits.
38] Charles MESSERLI.

Plus de douleurs!

BAUME LINIMENT

du
Spécialiste-Électricien Morana, remède externe efficace contre toutes les douleurs, rhumatismes, rhumatismes articulaires, points de côté, torticolis, lombagos, maux de reins, sciaticques, etc.
Envoi de prospectus franco sur demande. Prix du flacon, 75 cent., 1 fr. 25 et 2 fr. 25. Expédition contre mandat ou timbres-poste.
S'adresser à M. Morana, 44, rue de Lausanne, Genève, et chez les principaux droguistes. (H 709 X) [62]

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de maux de dents après s'être servi de l'Eau dentifrice impériale de GOLDMANN. [1595]
S. GOLDMANN & C^o, Dresden.
Seule véritable, à Fl. 1.25 fr. à Bulle chez Charles Meyer, négt.

Engelures

disparaissent promptement avec le véritable Liniment Golliez. 12 ans de succès constant et splendides certificats. Le flacon 0.50, par poste 0.70. Pharmacie du Haut, à Morat et dans les pharmacies de Suisse et de l'Étranger. (O Fr. 472) [1696]

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filser.

PRIX DE

Pour la Suisse

Pour l'Étran

Prix du n

On s'abonne

sur la

Avant d
de loi fédé
lite qui va
disons que
la matière.

Nos deu

pour dettes

datent de l

préparatoi

discutés et

été confié

magistrats

canton. Ces

les plus an

aujourd'hu

regrettable

poque de la

barbare et

cratiques e

n'efface pas

de mœurs

tables qu'e

Le droit

dique pour

débiteur es

1^o Pour

le créancier

titre de cré

constatant

2^o Muni

son débiteur

FEU

Après s'ê
taient hors
un instant
tombé inan
condes de pl

Mais il ve
vinrent frapp
C'étaient e
Que faire?
étaient là, su

Il promena
plaine unie,
d'arbre qui p
Tout à cot
quelques ros
Il se traîn
cou, ramassa
ques, puis r
dans la vase.

L'eau étai
moment où le
précédés par
tière, était p

— Ah ça!
cheval, emb
zon, où diabl
— C'est d